



Accès au domicile entre propriétaires pacsés

Par **magali chadeau**, le **10/05/2017** à **15:45**

Mon conjoint peut-il refuser l'accès du domicile dont nous sommes tous les deux propriétaires à mes parents en mon absence?

un bien entre deux personnes pacsées :

en voie de séparation : mon ex conjoint qui n'occupe plus le domicile depuis 10 mois refuse que mes parents viennent dormir une nuit chez moi/ nous en mon absence, nécessaire pour un rendez-vous médical. En a-t-il le droit?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !

Par **Visiteur**, le **11/05/2017** à **09:05**

un bonjour serait apprécié ! Sinon, je ne vois pas pour quel motif vous ne pourriez pas héberger vos parents chez vous !? Demandez lui/vous si il accepterait que les siens viennent ? Ou des amis même ? Vous êtes chez vous ? votre nom apparaît bien sur l'acte de propriété ? oui ? donc...

Par **Chadeau magali**, le **11/05/2017** à **20:00**

Merci pour votre reponse. C'est ce qu'il me semble, Mais comme ol à "toujours raison" et tendance à ne pas pouvoir imaginer que La réalité soit différente de ses désirs. Je préfère avoir des avis neutres.